

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

1875

NGABIRE Marcel

lettre

131311991

2 Pge 100e

NGADIRE Marcel
P.N.U.D.
D.P. 445
KIGALI

Kigali, le 13 mars 1991

IN / OUT	15 MARS 1991
N° Reg :	
Dossier	

Madame le CTP du
Projet "Appui aux
Micro-réalisations"
D.I.T.
D.P. 445 KIGALI

Objet : Votre lettre du 4 mars 1991

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser cette lettre pour fournir quelques explications sur les accusations contenues dans votre lettre du 4 mars 1991 :

- Le commencement de mon préavis prend effet à la date du 31 janvier 1991, c'est-à-dire de la signature et de la réception de ma lettre.

- Comme promis, j'ai frappé le document "METHODOLOGIE" que j'ai terminé en mi-février 1991. J'ai corrigé toutes les erreurs de frappe et ajouté toutes les modifications que vous y avez apportées. Le document comporte en outre des annexes manuscrites qui m'ont été remises plus tard, c'est-à-dire après la mise en page de tout le document. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté de prolonger mon préavis d'un mois jusqu'au 4 mars 1991.

- Le tableau synoptique mentionné au paragraphe 4 a été corrigé par moi-même plus de 5 fois étant donné les modifications que vous y apportiez sans cesse.

- Tous les fichiers sur le micro-ordinateur sont directement accessibles sans codes quelconques.

- Quant à la remise-reprise des dossiers de comptabilité, inventaires, clefs, etc., elle a été faite le 4 mars 1991; et si elle n'a pas été réalisée avant, c'est parce que vous ne m'avez pas permis de le faire.

- S'agissant de mon passage du statut de secrétaire à assistant administratif, je constate que la procédure dure depuis plus de deux ans et qu'il n'est pas question de négligence de la part de mon employeur en la circonstance le vocable négligence m'étant exclusivement réservé.

La cellule technique devrait faire un rapport de tout ce qui s'est passé sur ce cas.

a) Toutes les démarches faites au préjudice de l'intéressé pour l'empêcher de donner sa lettre de démission avant qu'une réunion de la cellule technique ne se réunisse pour voir si le problème peut être réglé. Entre temps, la lettre a été donnée avant que la réunion de la cellule ne se tienne (les chefs n'ont pas participé).

b) Au cours de la réunion de la cellule, il a été demandé à Marcel de retirer la lettre de démission, qui a semblé accepter la proposition.

c) A la réunion suivante où assistaient les chefs, l'organisateur de la réunion a répété les problèmes examinés la veille, mais Marcel n'a pas profité de cette occasion pour retirer sa lettre.

d) Les tentatives faites par Bakuzi pour pousser Marcel à demander pardon au Directeur National, l'accord intervenu que Marcel irait le voir dès son retour de mission à Lusoga Ruhegeru, ce que Marcel n'a pas fait.

e) Au cours de la réception d'adieu, les remarques ont été faites à Marcel qui il devrait être un peu plus ouvert et communiquer plus souvent avec les gens, même là où il ira après.

f) Le fait que nous lui avons reproché son manque de collaboration dans la recherche d'une solution à l'amiable sans recourir à la démission, alors que l'un des responsables le C.T.P. avait déjà demandé et qu'il restait à demander pardon au Directeur National.

Tout ça montre que tout a été tenté pour résoudre ce problème sans recourir aux extrêmes.